

# DOSSIER D'INSCRIPTION EMS 2021-2022

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM de l'enfant.....PRÉNOM.....  
DATE DE NAISSANCE.....NATIONALITÉ.....  
ADRESSE.....  
.....

Adhérent d'une association sportive OUI - NON  
Si OUI, laquelle .....

NOMS ET PRÉNOMS DES PARENTS.....  
N° de TÉLÉPHONE et MAIL des parents : Domicile.....  
Portable.....  
Mail.....

Personne à contacter en cas d'urgence :  
Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : .....  
Nom, adresse et n° téléphone du médecin traitant.....  
.....



## APTITUDE À LA PRATIQUE SPORTIVE / AUTORISATIONS

Nous soussignons, Madame, Monsieur :.....

- Certifions l'aptitude de notre enfant sus visé à pratiquer les activités sportives proposées au programme de l'École Municipale des Sports. En cas de contre-indications, nous nous engageons à les faire connaître par écrit.
- Autorisons l'anesthésie de notre enfant sus visé au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il aurait à subir une intervention chirurgicale.
- Autorisons la prise de vues (photographie ou vidéo) de notre enfant sus visé lors des diverses activités effectuées dans le cadre de l'École Municipale des Sports.

## PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

- 1 attestation de responsabilité civile des parents et une assurance extra-scolaire ;
- 1 justificatif de domicile (facture énergie, téléphone, quittance de loyer, etc.) ;
- le montant du règlement, par chèque (à l'ordre du Trésor Public) ou en espèces, à savoir :
  - o 8,00 € par période (domicilié dans un quartier prioritaire<sup>1</sup> de Saint-Claude)
  - o 10,00 € par période (domicilié à Saint-Claude et communes rattachées)
  - o 14,00 € par période (domicilié hors Saint-Claude)

Une dégressivité de 1,50 € est accordée pour l'inscription d'un second ou troisième membre d'une même famille (frère et sœur).

**L'inscription ne sera effective qu'à réception de l'ensemble des pièces.**

**MESURES COVID-19 / ATTENTION : le Pass Sanitaire est obligatoire à partir de 12 ans. Un contrôle sera effectué le lundi matin. En l'absence de pass, l'accès à l'École Municipale des Sports sera refusé et aucun remboursement ne pourra être exigé.**

*Ce dossier obligatoire est valable pour une année scolaire. En cas de participation à plusieurs Écoles Municipales des Sports, vous n'avez qu'à vous acquitter de la contribution financière pour chaque période retenue après avoir rempli ce dossier une première fois.*

Je déclare sur l'honneur l'exactitude de ces renseignements, j'ai pris connaissance des conditions d'inscriptions et de fonctionnement de la structure et je les accepte. Je m'engage à signaler tout changement relatif à cette déclaration.

À..... le .....

Signature des parents

<sup>1</sup> En fonction de l'adresse du domicile

